

## **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 20 août 2012 à 19h30.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*\*\*À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

---

### **1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

2012.160

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2012;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
  - 7.1 Championnat Provincial de motocross AMXQ et course d'auto à obstacle, 25-26 août 2012 ;
8. Administration ;
  - 8.1 Assurance-Emploi ;
  - 8.2 Directeur général des élections ;
  - 8.3 Règlement fermeture chemin ;
  - 8.4 Publicité cours offert dans notre journal.
  - 8.5 Colloque de zone ADMQ ;
9. Incendie et sécurité publique ;
  - 9.1 Facture juillet 2012 ;
  - 9.2 Don équipements respiratoires par agropur ;
  - 9.3 Achat de chaîne au carburant ;
  - 9.4 Location temporaire camion incendie ;
  - 9.5 Appel d'offres camion incendie ;
  - 9.6 Service administratif entente incendie ;
  - 9.7 Entente intermunicipale – caserne – incendie ;
10. Voirie et urbanisme ;
  - 10.1 Règlement d'Urbanisme ;
  - 10.2 Pierre – garage municipal ;
11. Loisirs ;
  - 11.1 Bibliothèque ;
    - 11.1.1 Administration entente bibliothèque ;

12. Hygiène du milieu ;
  - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
13. Dépôt et rapport des comités;
14. Période de questions;
- 15 Varia ;
16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 9 JUILLET 2012;**

2012.161

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal du 9 juillet 2012 tel que rédigé.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;**

2012.162

Considérant les déboursés en date du 20 août 2012, déboursés effectués durant le mois :

#### **Compte payé durant le mois de juillet 2012:**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
	Salaires (juillet) .....	8 038.78\$
5430	Annulé	
5431	Annulé	
5432	Cie Chemin de Fer National (entretien passage à niveau) .....	591.05\$
5433	Hydro Québec (garage municipal).....	174.43\$
5434	Mun. Village NDBC (téléphone juillet biblio).....	21.93\$
5435	Poste Canada (Feuillets collecte des encombrants) .....	48.90\$
5436	Impression Hébert (fiches vidange des fosses septique).....	517.39\$
5437	Annulé	
5438	Excavation Chauvette 2000 (nettoyage fossé rang 9 Simpson) ..	1 408.44\$
5439	Citoyen (remboursement prime non-résident NDBC Village).....	210.00\$
5440	FQM (inscription congrès 4 membres du conseil) .....	3 023.84\$
5441	MRC Drummond (tournoi de golf) .....	400.00\$
5442	Cogéco Câble (internet août 2012) .....	103.42\$
5443	Hydro Québec (internet bureau mai et juin) .....	633.51\$
5444	Citoyen (remboursement taxes suite mise à jour).....	251.37\$
5445	Citoyen (remboursement taxes suite mise à jour).....	57.01\$
5446	Citoyen (remboursement taxes suite mise à jour).....	63.09\$
5447	Citoyen (remboursement taxes suite mise à jour).....	258.59\$
5448	Hydro Québec (luminaire rues) .....	51.54\$
5449	Téléphone Guèvremont (téléphone août 2012) .....	112.15\$
5450	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur) .....	50.95\$
Total :	.....	16 016.39\$

#### **Compte payé au 20 août 2012**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
5451 à 5455	Annulé	
5456	Biolab .....	132.63\$
5457	Cie CN (entretien passage à niveau) .....	591.05\$
5458	*Mégaburo (dévidoir ruban adhésif, crayon, chemise, papier).....	119.44\$
5459	Excavation Alexandre St-Pierre (transport et étendre terre) .....	229.95\$
5460	FBL s.e.n.c. (vérification et reddition compte Ministère 2011) .....	6 726.04\$
5461	FQM (mise à jour du livre des règlements) .....	204.75\$
5462	**Machinerie Benoit et frère (quincaillerie) .....	19.83\$
5463	MRC Drummond (quote-part août 2012).....	14 184.37\$
5464	Mun. Village NDBC (biblio téléphone août et incendie de déc.2011 a juillet 2012) .....	17 353.50\$
5465	Annulé	

5466	Annulé	
5467	Poste Canada (journal juillet 2012) .....	48.90\$
5468	Régie Bas St-François (quote-part août 2012).....	11 579.84\$
5469	Vacuum Drummond (vidange fosse septique du 16 juillet au 10 août 2012-08-16 .....	63 161.51\$
5470	Citoyen (remboursement prime non-résident).....	55.00\$
5471	Ville de Drummondville (ouverture 2 dossier constats).....	155.07\$
5472	**Loutec (location niveau cours d'eau).....	49.67\$
5473	T.J. D'eau (pelouse halte vélo, glissière de sécurité).....	574.87\$
5474	Industrielle Alliance (assurance collective).....	667.62\$
5475	Emile Auger (tonte pelouse borne sèche) .....	200.00\$
5476	Citoyen (remboursement prime non résident) .....	205.00\$
5477	Citoyen (remboursement prime non résident) .....	52.50\$
5478	Carrosserie Pro-Color – Properfex (réparation pick up).....	1 356.83\$
5479	Centre informatique Drummond (changer écran portable, power supplies poste, router et concentrateur Dlink + temps).....	603.39\$
5480	Cogéco Câble (internet) .....	103.42\$
5481	Petite Caisse (poste, eau, timbre, crème, café) .....	32.48\$
5482	Les Pétroles Therrien (essence camion).....	222.00\$
5483	Groupe Ultima (assurance hôtel de ville garage, pick up, resp.) .7	711.00\$
5484	Citoyen (remboursement prime non-résident).....	25.00\$
Total : .....		126 363.66\$

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 142 380.05\$

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est accordée aux gens présents.

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**

La liste de la correspondance est déposée.

**7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;**

**7.1 CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE MOTOCROSS AMXQ ET COURSE D'AUTO À OBSTACLE – 25-26 AOÛT 2012;;**

2012.163

Considérant la demande de monsieur Jean-Marc Benoît afin de tenir le championnat provincial Motocross AMXQ et course d'auto à obstacle les 25 et 26 août 2012 au 1800, route 122;

Considérant que la demande vise aussi l'autorisation de consommation de boissons alcoolisées à l'extérieur;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser la tenue de l'évènement les 25 et 26 août 2012 et d'autoriser la consommation de boissons alcoolisées sur le site des activités.

Que les membres du conseil n'ont pas la compétence et n'émettent pas d'avis sur la sécurité des installations

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

---

## **8. ADMINISTRATION;**

### **8.1 ASSURANCE EMPLOI;**

Tous les membres du conseil ont reçu les documents concernant une demande d'appuyer le rapatriement au Québec de l'assurance emploi.

Après discussion, le vote a été pris : 3 pour et 3 contre, le maire a tranché contre.

---

### **8.2 DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC;**

2012.164

Considérant la tenue d'une élection provinciale le 4 septembre prochain;

Considérant la demande du directeur général des élections afin de louer les locaux de l'hôtel de ville le 4 septembre prochain pour la tenue du bureau de vote;

Considérant que la municipalité doit selon l'article 305 permettre l'usage gratuit de ses locaux pour l'établissement des bureaux de vote;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de rendre disponible les locaux de l'hôtel de ville pour l'élection du 4 septembre 2012 et de fermer le bureau municipal.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

---

### **8.3 RÉGLEMENT FERMETURE CHEMINS;**

Règlement  
#395-2012

2012.165

Attendu l'avis de motion donné par le conseiller Stéphane Dionne à la séance du 9 juillet 2012;

Attendu que dans le cadre de la réforme cadastrale il a été porté à notre attention que des chemins, non utilisés depuis plusieurs décennies, apparaissent toujours au cadastre;

Attendu que ces chemins doivent être abolis pour que chaque propriétaire foncier retrouve pleine jouissance de son immeuble et que la municipalité soit libérée de toute responsabilité sur ces immeubles résiduels;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu unanimement d'adopter le règlement # 395-2012 Abolition d'anciens chemins.

## **RÈGLEMENT # 395-2012** Abolition d'anciens chemins

### ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but d'abolir un chemin situé au nord de la rivière Nicolet Sud-Ouest reliant le rang de la rivière en traversant les lots 2, 3, 4, 5 et 6 du rang XII du cadastre de Simpson et un chemin situé au sud de la rivière Nicolet Sud-Ouest reliant le rang 10 de Simpson et le rang 12 dans la municipalité de Ste-Clotilde en traversant les lots 5, 6a et 6b du rang XI du cadastre de Simpson.

### ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Avis de motion le 9 juillet 2012

Adoption du règlement 20 août 2012

Avis public d'entrée en vigueur 23 août 2012

---

#### **8.4 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE RENDEZ-VOUS – COURS OFFERT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE;**

2012.166

Considérant les demandes de publier les cours offerts au centre communautaire, dans notre journal afin que nos citoyens soient informés des formations qui leurs sont offertes;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accepter de publier des cours offerts au centre communautaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, dans le journal de la municipalité gratuitement.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

#### **8.5 COLLOQUE DE ZONE;**

2012.167

Considérant la tenue du colloque de zone de l'ADMQ le 20 septembre prochain à Drummondville;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Éric Allard et résolu d'inscrire Valérie Aubin au coût de 100\$ plus taxes. Que les frais de déplacement et représentation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

#### **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;**

##### **9.1 FACTURE JUILLET 2012;**

2012.168

Considérant la facture incendie reçue en date du 31 juillet 2012;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser le paiement de la facture en date du 31 juillet 2012.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

##### **9.2 DON ÉQUIPEMENTS RESPIRATOIRE PAR AGROPUR;**

2012.169

Considérant que la compagnie Agropur offre gracieusement 5 appareils respiratoires avec 3 valises, 2 détecteurs, de mouvement Super Pass 2,9 cylindres et une barre Holigan 24 pouces;

Considérant qu'il faut faire calibrer et inspecter lesdits équipements;

Considérant les prix reçus par Services techniques Incendies Provincial inc. au montant de 350\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter le don d'Agropur et de demander à la municipalité Village de leur faire parvenir une lettre de remerciements et d'autoriser l'inspection des équipements par Services Techniques Incendies Provincial Inc. Payable selon l'entente incendie en vigueur.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2012.170

**9.3 ACHAT DE CHAÎNE AU CARBURE;**

Considérant la politique relativement à l'acquisition de biens et /ou services;

Considérant les prix reçus : Équipements Thivierge inc. 137.95 + taxes, Alcide Mini, Mécanique : 125.00 + taxes;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) chaînes au carbure chez Alcide Mini Mécanique au coût de 125.00 + taxes chacune. Payable selon l'entente incendie en vigueur.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.171

**9.4 LOCATION TEMPORAIRE CAMION INCENDIE;**

Considérant que le service incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clothilde de Horton loue présentement un camion incendie 1984 chez Thibault au coût de 500.00\$ plus taxes par semaine;

Considérant la politique relative à l'acquisition de biens et /ou services

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser la location temporaire d'un camion incendie autopompe chez Maxi Incendie CF 8000, année 1990 au coût de 400.00\$ par semaine. La directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à cette location. Payable selon l'entente incendie en vigueur.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**9.5 SERVICE ADMINISTRATIF ENTENTE INCENDIE;**

Lecture de la résolution du Village qui ne veut plus administrer le service incendie au 30 septembre 2012.

---

2012.172

**9.6 ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE INCENDE;**

Considérant que nous avons signé une entente incendie en 2011;

Considérant que dans cette entente de fourniture de service, la municipalité Village est le fournisseur du service incendie pour les municipalités Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Ste-Clotilde de Horton;

Considérant que nous nous sommes engagés pour une période de 25 ans avec les municipalités du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Ste-Clotilde de Horton;

Considérant que la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, nous a avisé par résolution qu'elle désirait modifier l'entente et ne plus l'administrer en date du 30 septembre 2012;

Considérant que la municipalité Village est liée par l'entente et se doit de respecter son engagement de 25 ans;

Considérant qu'en agissant de la sorte, la Municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil ne respecte pas l'entente signée entre les 3 municipalités, occasionne des frais aux 3 municipalités et retarde le dossier de l'achat des camions incendie;

Considérant que pour le bénéfice des 3 municipalités, pour le bon roulement du système incendie et suite à une rencontre avec le comité incendie ou les représentants de chaque municipalité étaient présents, un accord semble être intervenu pour que la Municipalité Paroisse gère et administre l'entente;

Considérant que pour gérer et administrer l'entente, la Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil doit être propriétaire des camions et par conséquence procéder à un nouvel appel d'offres pour les camions ;

---

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter d'ouvrir l'entente à la demande de la Municipalité Village et de prendre l'administration au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de signer une nouvelle entente qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.173

**9.7 APPEL D'OFFRES CAMION INCENDIE;**

Considérant l'appel d'offres pour l'achat de camions incendie faite par la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

Considérant la demande de la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de faire un règlement d'emprunt;

Considérant qu'après information auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) nous ne pouvons acheter des camions avec un appel d'offres fait par une autre municipalité;

Considérant que la livraison des camions se fera en 2013 et que c'est l'administrateur qui devra acheter les camions et faire le règlement d'emprunt donc faire l'appel d'offres ;

Considérant que d'après les informations du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), l'administrateur est responsable du règlement d'emprunt des camions et recharge aux autres municipalités selon le % du RFU prévu à l'entente à chaque remboursement de la dette annuellement sous forme de quote-part (capital et intérêt);

Considérant que si nous devons transférer les camions plus tard, nous devons payer la TVQ une deuxième fois et qu'elle ne nous sera pas remboursée;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de demander une rencontre avec les 3 municipalités afin de discuter de la nouvelle entente et l'achat des nouveaux camions afin de régler et faire avancer le dossier.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**9.8 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT;**

reporté

---

**10 VOIRIE ET URBANISME;**

**10.1 RÉGLEMENT D'URBANISME;**

L'urbanisme de Saint-Félix-de-Kingsey est Serge Côté. Le maire résume ses échanges qu'il a eu avec celui-ci.

---

2012.174

**10.2 PIERRE GARAGE MUNICIPAL;**

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant maximum de 1 000\$, afin d'agrandir le stationnement du garage municipal.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**11 LOISIRS;**

---

## **11.1 BIBLIOTHÈQUE;**

Rapport de comité

### **11.1.1 ADMINISTRATION ENTENTE BIBLIOTHÈQUE;**

2012.175

#### **11.1.1 ADMINISTRATION ENTENTE BIBLIOTHÈQUE;**

Considérant que nous avons une entente concernant la bibliothèque en vigueur jusqu'en mai 2013;

Considérant que dans cette entente la fourniture de service est donnée par la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

Considérant que la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, nous a avisé par résolution qu'elle désirait modifier l'entente et ne plus l'administrer en date du 30 septembre 2012;

Considérant que la municipalité Village doit respecter son engagement jusqu'en mai 2013;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu qu'on sous-entend que la municipalité village désire dénoncer l'entente qui est en vigueur jusqu'en mai 2013. Nous demandons une rencontre en avril 2013 afin de discuter de la nouvelle entente.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU;**

### **12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;**

Rapport de comité

---

## **13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;**

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

---

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La période est accordée aux gens dans la salle;

---

## **15. VARIA;**

---

## **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

2012.176

Il est proposé par Daniel Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h11.

---

Michel Bourgeois,  
Maire

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière